

Bilan positif un an après l'accord « historique » pour aider les entreprises du secteur aéronautique

Par Agathe Perrier - 10/04/18



© Pôle formation des industries technologiques PACA

Suite aux accords du « Plan Aéro » signé en mars 2017, les entreprises du secteur aéronautique de la région PACA vont mieux. 28 d'entre elles ont ainsi bénéficié de formations sans débours un centime. L'objectif : permettre aux entreprises en difficulté de maintenir leurs emplois plutôt que licencier.

Depuis environ trois ans, les deux géants du secteur aéronautique de la région PACA, à savoir Airbus Hélicoptère et Dassault, vivent une période compliquée, notamment à cause des variations de prix du baril de pétrole. Un « trou d'air » pour les deux entreprises qui a des répercussions immédiates sur leurs sous-traitants.

Pour tenter de limiter cet impact, l'UIMM et les organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO) ont signé, le 28 mars 2017, deux accords similaires qui visent à maintenir les emplois dans le secteur aéronautique. Comment ? En proposant des formations aux salariés plutôt que des licenciements économiques afin qu'ils conservent leur emploi. Une mesure qui permet aux entreprises, par la même occasion, de s'adapter à la mutation technologique que vit le secteur aéronautique en améliorant les compétences de leurs employés.

Un an après, quel bilan ?

« Le bilan est plutôt positif voire extrêmement positif, dans un contexte un peu compliqué cependant car il ne faut pas se réjouir des difficultés du secteur aéronautique. On se rend compte toutefois que l'accord que l'on a monté avec les organisations syndicales salariées a été concluant pour les entreprises qui en ont bénéficié », met en avant Thierry Chaumont, président de l'UIMM Alpes-Méditerranée.

Depuis un an, 31 entreprises de la région PACA ont été identifiées pour bénéficier de ces formations. 28 ont engagé des dossiers de formation, soit 1 200 stagiaires formés. Au total, 1,5 million d'euros a été déboursé, pris en charge par l'OPCAIM, l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries de la Métallurgie. Un accompagnement financier qui concerne la totalité des charges des collaborateurs, comprenant notamment leur transport, leur hébergement et leur restauration. Une somme reconduite à l'identique pour cette année 2018.



Dans le cadre de l'installation d'un robot dans une entreprise, par exemple, plusieurs salariés pourront bénéficier d'une formation donnée par un spécialiste du fabricant.

Défendre l'emploi et la compétitivité des entreprises du territoire

Avec ces deux accords, le but des professionnels du secteur est de défendre l'emploi et la compétitivité des entreprises du domaine aéronautique. Pour cela, les salariés peuvent bénéficier de différents dispositifs de formation et d'accompagnement pour sécuriser leur emploi. « *Notre volonté est de mettre en place une activité partielle pour certains salariés afin qu'ils puissent se former aux techniques nouvelles et préparer l'industrie du futur, plutôt que de penser à faire des licenciements économiques* », souligne Gérard Ciannarella de la Fédération Force Ouvrière (FO) de la Métallurgie.

Ces formations peuvent être courtes, dispensées en interne par des formateurs issus de l'entreprise ou plus longues pour déboucher sur des Certificats de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM). Leurs contenus permettent aux salariés de se mettre à jour sur les métiers de l'industrie de demain pour palier à la rupture technologique que vit actuellement le secteur aéronautique. Digitalisation, « lean management » (méthode de management qui vise l'amélioration des performances de l'entreprise par le développement de tous les employés), robotisation, automatisation font notamment partie des programmes.

Les deux accords ne sont prévus que pour une durée de deux ans pour le moment, le « trou d'air » du secteur aéronautique devant s'estomper à partir du début de l'année 2019.



En plus du coût de la formation, chaque salarié se voit aussi financer son transport, son hébergement et sa restauration.

Quelles entreprises sont concernées ?

Les professionnels du secteur ont réalisé une liste d'une trentaine d'entreprises du secteur aéronautique en PACA qui peuvent bénéficier du plan aéro. Pour autant, la liste n'est pas fermée et le but est que l'ensemble des entreprises de la filière sur le territoire puissent en profiter.

Quant à Airbus Hélicoptère et Dassault, les deux géants ne sont pas concernés par l'enveloppe. Ils ont toutefois travaillé avec l'UIMM sur le contenu des formations, pour qu'il colle au mieux aux besoins du secteur.



Agathe Perrier

<http://madeinmarseille.net>

Journaliste



<http://madeinmarseille.net/26334-aide-emploi-entreprise-aeronautique/>

Diffusé le 16 04 18 dans La revue de presse de Made in Marseille du 9 au 13 avril 2018